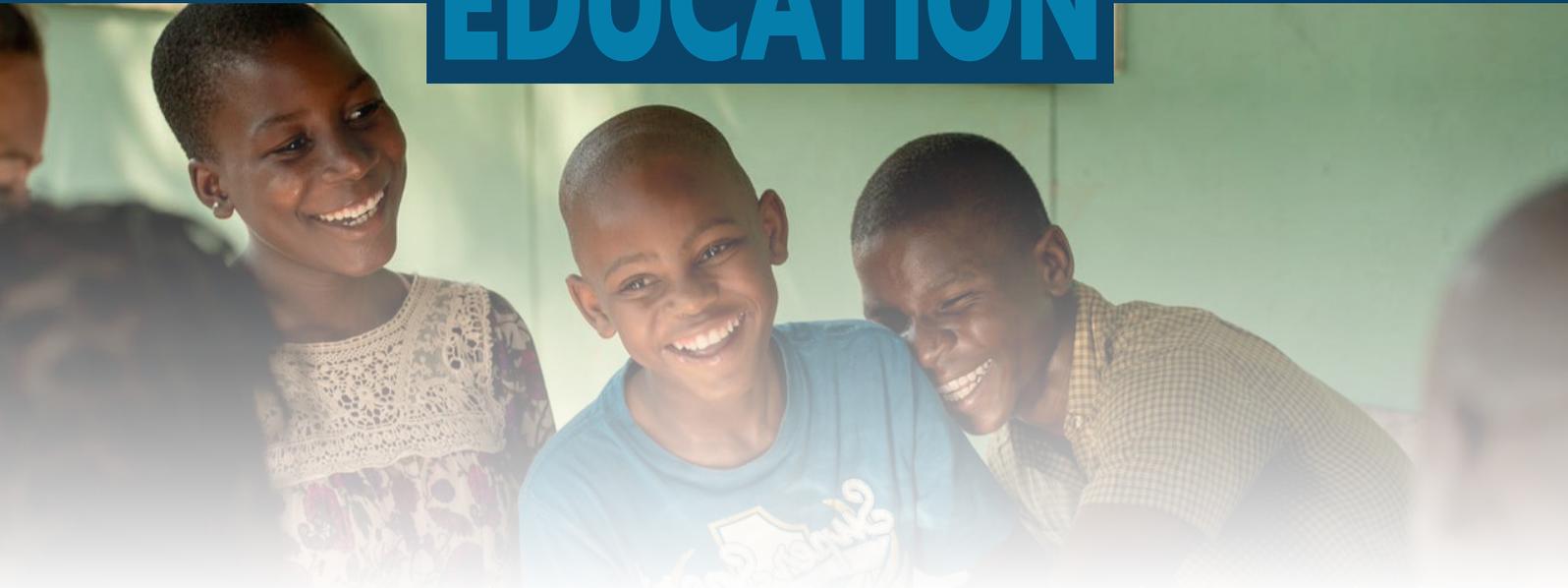


DROITS ENFANT & EDUCATION



Cadre conceptuel orienté vers la protection et la promotion des droits humains de façon transversale à l'ensemble des secteurs, l'approche par les droits, fondée sur les normes internationales des droits humains, s'attaque aux causes immédiates, sous-jacentes et structurelles de la non-réalisation des droits et pousse à agir sur les inégalités et les discriminations en ciblant les « laissés-pour compte » et les plus vulnérables.

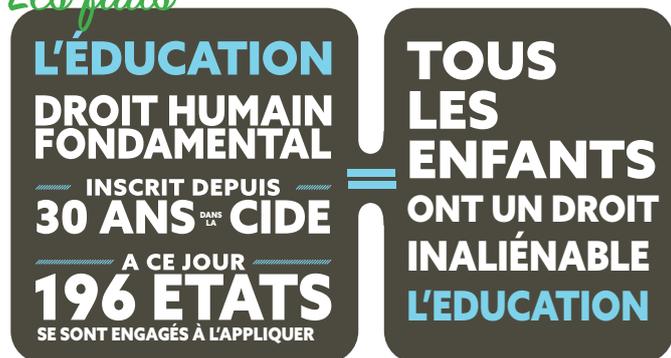
En vertu de cette approche, les programmes mis en œuvre par les acteurs de la solidarité internationale doivent se centrer sur la réalisation des droits des enfants et appliquer les principes des droits humains, tels que l'universalité, l'indivisibilité, l'obligation de rendre des comptes et la participation, ainsi que les quatre principes directeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant (aussi appelée Convention internationale des droits de l'enfant – CIDE) : la non-discrimination, le droit de l'enfant à la vie, à la survie et au développement, l'intérêt supérieur de l'enfant, et le droit à la participation. Ainsi, les enfants sont des détenteurs de droits, acteurs de leur propre développement et doivent être soutenus pour les revendiquer. Les débiteurs d'obligations (les Etats) et les acteurs responsables (la famille, la communauté, la société civile dont les professionnels de l'enfance, le secteur privé, etc.) sont garants du respect, de la promotion et de la protection des droits de l'enfant en favorisant

LE DROIT À L'ÉDUCATION

UN LEVIER POUR LA RÉALISATION DES DROITS DE L'ENFANT

Nous avons rassemblé ici quelques bonnes pratiques documentées et capitalisées qui illustrent une application concrète des caractéristiques de l'approche basée sur les droits de l'enfant dans le secteur de l'éducation. Sources d'enseignements et riches de réflexions futures, ces bonnes pratiques constituent, pour l'ensemble des

Les faits



La réalité



Projection



Au-delà de la privation absolue d'éducation, le monde fait aujourd'hui également face à une crise des apprentissages sans précédent

617 000 000
D'ENFANTS
INCAPABLES DE
LIRE / ECRIRE
UNE SIMPLE PHRASE
EN DÉPIT DE PLUSIEURS ANNÉES D'ÉCOLE

Cela est principalement dû au manque d'enseignants qualifiés, de matériels supports mais aussi aux sous-financements chroniques dont souffre aujourd'hui l'éducation ; en bref cela résulte de l'incapacité des Etats et des acteurs responsables à garantir à tou-te-s l'accès à une éducation universelle de qualité mais également des contextes de crise affectant ce droit à l'éducation (guerres, crises économiques, sanitaires, environnementales, etc.).

Les enfants se voient donc non seulement privés de

- ✓ leur droit à l'éducation,
- ✓ de la meilleure possibilité se construire un avenir,
- ✓ de choisir une profession,
- ✓ d'être en mesure d'exercer une citoyenneté active,
- ✓ **de la connaissance même de l'ensemble de leurs droits.**

Car l'éducation n'est en effet pas un droit parmi d'autres, elle est un droit « multiplicateur » qui permet d'être sensibilisé à l'ensemble des droits inscrits dans la CIDE, de les revendiquer pour in fine y accéder. Malheureusement, aujourd'hui, l'ensemble des droits de l'enfant est menacé du fait de la non-réalisation du droit à l'éducation universel, inscrit dans les Objectifs de développement durable à atteindre d'ici 2030.

Si la tendance actuelle se poursuit, le nombre d'enfants exclus de l'éducation ne reculera que de 30 millions d'ici à 10 ans, laissant plus de 220 millions d'enfants privés de leurs droits les plus fondamentaux.

LA MISSION DU GROUPE ENFANCE

Le Groupe Enfance de la Coordination Humanitaire et Développement rassemble 18 ONG engagées dans la défense des droits de l'enfant à l'international. Réunies depuis 2014, elles partagent la conviction qu'une attention constante et soutenue aux enfants et à leurs droits constitue un levier puissant pour amorcer un cercle vertueux vers l'atteinte des objectifs de développement durable et la paix.

Mobilisant les ressources et les expertises de chacun de ses membres, le Groupe Enfance s'est notamment doté d'une mission de renforcement de capacités des acteurs de la solidarité internationale. Dans ce cadre, il travaille entre autres à la bonne compréhension et à la diffusion, auprès de ses membres, de ses partenaires

et d'autres ONGs, de l'approche basée sur les droits de l'enfant. Il a ainsi élaboré des critères de qualité pour encourager l'application de cette approche tout au long du cycle de gestion de projet par les acteurs de l'humanitaire et du développement.

Par ailleurs, le Groupe Enfance organise régulièrement des « échanges de pratiques » pour permettre le partage entre pairs de programmes et expériences menés sur le terrain. Ces derniers sont ainsi identifiés, analysés et documentés via le prisme de l'approche basée sur les droits de l'enfant, et soumis à l'œil bienveillant mais critique des ONGs membres. Le temps de l'analyse, puis celui de la réflexion en groupe permet de faire ressortir les bonnes pratiques issues de ces expériences répétées dans différentes régions du monde et dans de nombreux domaines d'intervention. Ces « bonnes pratiques » sont le résultat de projets ayant permis d'avancer sur la réflexion autour de l'opérationnalisation de l'approche basée sur les droits de l'enfant.

Elles ne sont pas pour autant des modèles figés dans le temps, mais des expériences testées et validées, qui, nous l'espérons, seront reprises, répliquées, retravaillées et approfondies et permettront aux organisations qui souhaitent s'en inspirer de répondre plus rapidement et efficacement, dans le respect des droits de l'enfant, aux difficultés rencontrées sur le terrain.

A TÉLÉCHARGER SUR LE SITE ➔

PROJET
D'AMÉLIORATION
DES DROITS DES
ENFANTS TALIBÉS

SÉNÉGAL
2017-2018



LES ENFANTS
AMBASSADEURS

ATACORA, BÉNIN
2017-2021



LES CLUBS
DES ÉLÈVES
SANTÉ
SCOLAIRE

TOGO
2019-2021



LA DÉMARCHÉ
D'ACCOMPAGNE-
MENT
D'ASMAE

MONDE
PERMANENT



AMÉLIORATION DES
DROITS D'ENFANTS
RURAUX PAR LA
SCOLARISATION ET
L'ÉDUCATION À 360°

NIGER
DEPUIS 2006



RECOMMANDATIONS

Face à de tels défis, le Groupe Enfance estime qu'une approche basée sur les droits de l'enfant dans le cadre de tout projet éducatif et de coopération/solidarité internationale garantit non seulement l'application du droit à l'éducation mais aussi la réalisation effective de tous les droits.

L'enfant, soutenu et encouragé, évoluant dans un univers qui priorise et consacre les droits de l'enfant, devient alors un acteur de changement, responsable, capable de revendiquer ses droits, et de mettre devant leurs responsabilités les Etats et les acteurs responsables qui, à ce jour, peinent à les assumer en matière d'éducation pour tou·te·s.



Aussi, le Groupe Enfance encourage l'Etat français à :

Consacrer les droits de l'enfant comme une priorité transversale de la politique de coopération et de solidarité internationale de la France

Veiller à mentionner la CIDE et à intégrer l'approche par les droits de l'enfant et ses quatre principes directeurs dans sa nouvelle stratégie pour l'éducation, la formation professionnelle et l'insertion, et notamment :

► Faciliter et encourager l'appropriation et la mise en œuvre de la CIDE dans les pays partenaires de l'Aide au développement sur le volet éducatif, par l'adoption de cadres politiques et juridiques garantissant une éducation de qualité accessible à toutes et tous, et assorties des ressources nécessaires, notamment financières.

Le droit à l'éducation, par son effet multiplicateur, constitue un des leviers pour réaliser les droits de l'enfant, mais il n'est pas le seul.

► Favoriser, dans le cadre des initiatives portées dans le cadre de sa politique d'aide au développement, un apprentissage participatif centré sur le développement de l'enfant, ainsi que la mise en place de structures favorisant la participation des enfants dans le cadre des écoles (ex. : conseils scolaires) et dans tout lieu d'apprentissage et de vie des enfants (garderie, centre de loisirs etc.) mais également dans la définition des politiques éducatives, tant au niveau local que national, et la récolte des avis des enfants sur les services et systèmes éducatifs (qualité, accessibilité, etc.) dans le cadre de leur suivi et évaluation

Aussi, il est essentiel que les droits de l'enfant, dans leur globalité et dans leur transversalité, deviennent une priorité de la politique internationale française.

► Garantir, dans le cadre des programmes et politiques de coopération, l'accès aux systèmes et services éducatifs des enfants les plus vulnérables, par une analyse systématique des causes profondes d'exclusion et de discrimination. Veiller en particulier à mettre en œuvre et promouvoir une analyse systématique des programmes et initiatives au regard du genre, en lien avec la stratégie internationale de la France en la matière. Favoriser également le recueil de données désagrégées, permettant de mesurer l'effectivité des politiques éducatives au regard des différents facteurs de discriminations.

Le Groupe Enfance soutient également les recommandations de la Coalition Education, notamment :

• **Consacrer 15% des montants de l'APD française à l'éducation, en mettant la priorité sur l'éducation de base dans les contextes de crise et de fragilité.** Ceci à travers une contribution significative au Partenariat mondial pour l'éducation et au fond Education Cannot Wait ainsi qu'une aide bilatérale à l'éducation renforcée. L'aide française à l'éducation doit répondre aux besoins éducatifs fondamentaux et urgents et renforcer la capacité d'anticipation des crises et de résilience des systèmes éducatifs fragiles afin d'éviter les ruptures d'apprentissage pour les populations les plus vulnérables.

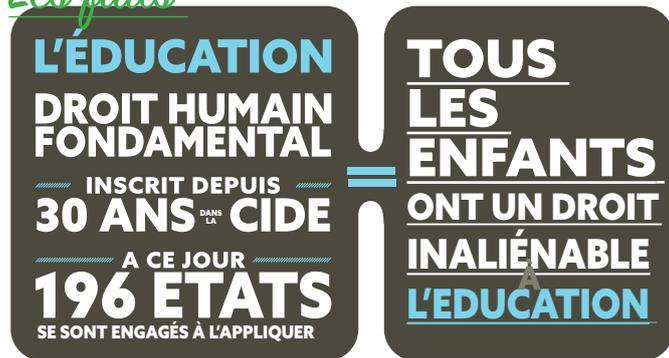
• **Assurer le respect du droit à l'éducation dans la politique de coopération de la France, notamment à travers la mise en œuvre des Principes d'Abidjan,** avec une attention particulière aux populations les plus marginalisées et à la réduction des inégalités, y compris de genre, en matière d'accès et de qualité de l'éducation et en assurant la gratuité effective de la scolarité.

LE DROIT À L'ÉDUCATION

UN LEVIER POUR LA RÉALISATION DES DROITS DE L'ENFANT

Nous avons rassemblé ici quelques bonnes pratiques documentées et capitalisées qui illustrent une application concrète des caractéristiques de l'approche basée sur les droits de l'enfant dans le secteur de l'éducation. Sources d'enseignements et riches de réflexions futures, ces bonnes pratiques constituent, pour l'ensemble des

Les faits



La réalité



Projection



Au-delà de la privation absolue d'éducation, le monde fait aujourd'hui également face à une crise



617 000 000
D'ENFANTS
INCAPABLES DE
LIRE / ÉCRIRE
UNE SIMPLE PHRASE
EN DÉPIT DE PLUSIEURS ANNÉES D'ÉCOLE

- ✓ leur droit à l'éducation,
- ✓ de la meilleure possibilité se construire un avenir,
- ✓ de choisir une profession,
- ✓ d'être en mesure d'exercer une citoyenneté active,
- ✓ de la connaissance même de l'ensemble de leurs droits.

Car l'éducation n'est en effet pas un droit parmi d'autres, elle est un droit « multiplicateur » qui permet d'être sensibilisé à l'ensemble des droits inscrits dans la CIDE, de les revendiquer pour in fine y accéder. Malheureusement, aujourd'hui, l'ensemble des droits de l'enfant est menacé du fait de la non-réalisation du droit à l'éducation universel, inscrit dans les Objectifs de développement durable à atteindre d'ici 2030.

Si la tendance actuelle se poursuit, le nombre d'enfants exclus de l'éducation ne reculera que de 30 millions d'ici à 10 ans, laissant plus de 220 millions d'enfants privés de leurs droits les plus fondamentaux.